

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 669 rendant exécutoire la délibération n° 237 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 3 juin 1961.

n° 669

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 237 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 3 juin 1961 accordant des indemnités fori faitaires représentatives de frais de mission et de voyage aux membres de l'Assemblée territoriale chargés de mission en France.

Art. 2

—Le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan et le Trésorier-payeur de la Côte Française des Somalis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besomr-sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général p.i.chargé de l'expédition des Affaires courantes,Guy FENARD.